

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 30 mai 2022

Le Conseil supérieur du notariat (CSN) et l'Insee annoncent avoir signé le renouvellement de leur convention de partenariat pour la production des « Indices Notaires-Insee » des prix des logements anciens en province.

Ce partenariat, qui existe depuis 25 ans, permet la **publication de résultats conjoncturels fiables sur l'évolution des prix des logements anciens en province, à l'aide d'une méthodologie éprouvée et de données de qualité.**

Les Indices Notaires-Insee trimestriels sont calculés à partir de la base des Références Immobilières, alimentée notamment par les notaires de province. **Ils sont indispensables aux nombreux publics intéressés par l'immobilier qui porte des enjeux économiques et sociaux cruciaux pour notre pays. Ils répondent aux besoins de transparence et de fiabilité sur les prix éprouvés par les acteurs du secteur pour éclairer leurs analyses ou décisions.**

Ces indices sont labellisés par l'Autorité de la statistique publique (ASP) depuis 2018, ce qui en garantit le principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques. Ils sont notamment utilisés par :

- les professionnels de l'immobilier ;
- les statisticiens, économistes et chercheurs s'intéressant au marché de l'immobilier ;
- l'État et les collectivités territoriales ;
- les médias ;
- ainsi que les particuliers, pour comprendre les évolutions du marché de l'immobilier.

Outre la définition des différents indices de prix des logements anciens pour la province, **le partenariat entre l'Insee et le CSN encadre les modalités de diffusion de ces résultats**, dans le respect des standards du service statistique public, ainsi que la composition du conseil scientifique des Indices Notaires-Insee, qui définit la méthode de calcul des indices et des différents indicateurs permettant de juger de sa qualité.

Ce partenariat renouvelé s'inscrit également dans le cadre de la 1^{ère} Convention d'Objectifs du notariat signée par le CSN avec le ministre de la Justice, le ministre de l'Économie, des finances et de la relance, et le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la relance, chargé des Comptes publics, le 8 octobre 2020.

À propos de l'Insee www.insee.fr

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Pour mener à bien ses travaux, il réalise notamment des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et mobilise des sources administratives. Disponibles en libre accès sur Insee.fr, les travaux de l'Insee sont utilisés par les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les enseignants, les journalistes et les particuliers. L'institut coordonne les travaux du service statistique public composé des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. Les travaux de la statistique publique sont encadrés par la loi et régulés par différentes instances.

[Pour en savoir plus](#)

À propos du Conseil supérieur du notariat www.notaires.fr

Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est un établissement d'utilité publique. Clef de voûte de l'institution notariale, il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à son évolution et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN participe à la réflexion sur les évolutions du droit et donne son avis sur les projets de loi ou les textes réglementaires en préparation. Le Conseil supérieur du notariat comprend 120 collaborateurs au service de la profession notariale.

Contacts

Bureau de presse de l'Insee : bureau-de-presse@insee.fr / **01 87 69 57 57** /

CSN : Mathieu Ferrié : mathieu.ferrie.csn@notaires.fr / Tél. : 01 44 90 31 74 – 06 08 92 45 70